

Compte rendu de la commission de surveillance  
de site (CSS) de VIVIEZ du 20 février 2018

| INTITULÉ                                           | NOM                                        | STATUT | PRÉSENT/EXCUSÉ/<br>ABSENT |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------|---------------------------|
| collège administration                             |                                            |        |                           |
| Sous-Préfecture<br>de Villefranche-<br>de-Rouergue | Le sous-préfet Christian ROBBE-<br>GRILLET |        | Présent                   |
|                                                    | Éric TORRENTE, chargé de mission           |        | Présent                   |
| SDIS                                               | Capitaine Gaëtan VEYRIER                   |        | Présent                   |
|                                                    | Lieutenant Véronique FOUQUIER              |        | Présent                   |
| DREAL                                              | Frédéric BERLY                             |        | Présent                   |
|                                                    | Julien DELAIRE                             |        | Présent                   |
| DIRECCTE                                           | Julien HORNERO                             |        | Présent                   |
| collège collectivités                              |                                            |        |                           |
| Mairie de Viviez                                   | Jean-Louis DENOIT                          |        | Présent                   |
|                                                    | Jean-Robert VERGNES                        |        | Présent                   |
| Mairie des<br>Albres                               | Bernard JONQUIERES                         |        | Présent                   |
| Mairie de<br>Decazeville                           | Alain ALONSO                               |        | Présent                   |
| collège riverains                                  |                                            |        |                           |
| Union locale<br>CGT                                | Christian HUC                              |        | Présent                   |
| CRO des<br>vétérinaires                            | Jean-Michel MARC                           |        | Présent                   |
| collège exploitants                                |                                            |        |                           |
| UMICORE                                            | Christelle MALEVILLE                       |        | Présente                  |
|                                                    | Marie-Laure THIEBAUTGEORGES                |        | Présente                  |
| JINJANG SAM                                        | Michel POUGET                              |        | Présent                   |
| SNAM                                               | Gilles GARIN                               |        | Présent                   |
|                                                    | Maxime COLRAT                              |        | Présent                   |
|                                                    | Éric NOTTEZ                                |        | Absent                    |

## ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 14 novembre 2016
- 2) Bilan annuel des activités des sociétés, UMICORE, SNAM et SAM technologies
- 3) Bilan des actions de l'inspection des installations classées
- 4) Questions diverses

*La séance est ouverte à 15 heures 05.*

## **1) Approbation du compte rendu de la CSS du 14 novembre 2016**

Le compte rendu de la CSS du 14 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

## **2) Bilan annuel des activités des sociétés, UMICORE, SNAM et SAM technologies**

### Société JINGJAN SAM (anciennement SAM technologies)

Le Tribunal de commerce a validé le 22 décembre 2017 la reprise de la société SAM Technologie par le groupe chinois JINGJANG. En 2017, la société JINGJAN SAM employait 432 salariés et 157 intérimaires, pour un tonnage produit de 13 601 tonnes, soit une augmentation de +1,2 % par rapport à 2016. Entre 2016 et 2017, le chiffre d'affaires est passé de 71 millions d'euros à 72 millions d'euros.

Le parc de machines a peu évolué. La sécurité s'est légèrement dégradée et le nombre d'accidents de travail est passé de 1,9 à 2,4 par mois. Sur l'ensemble de l'année, les taux de fréquence et de gravité ont également augmenté. Aucun incident majeur n'est toutefois survenu en 2017. Les formations réglementaires de sécurité ont été dispensées. Aucun incident avec impact majeur sur l'environnement ne s'est produit pendant l'année. Enfin, 4 incidents sans impacts majeurs sur l'environnement ont eu lieu entre les mois de février et de septembre.

L'audit de renouvellement n'a pas identifié d'écart significatif pour le SME. Concernant la surveillance des rejets aqueux, un dépassement majeur de DCO a été mesuré pour la première fois en 10 ans. L'entreprise travaille activement pour que ce phénomène ne se reproduise plus. 18 dépassements mineurs ont également été relevés. Compte tenu des dépassements fréquents de température, la société mettra en place un groupe froid pour diminuer la température des déchets.

Les dépassements de ratios/débits étant problématiques, la société JINGJAN SAM souhaite installer davantage de capteurs pour améliorer sa réactivité. En 2107, les surveillances de rejets atmosphériques et d'eaux de nappes n'ont pas posé de problèmes particuliers. La surveillance de légionelle s'est soldée par 2 dépassements mineurs sur une des tours de refroidissement. L'entreprise travaille pour corriger ce problème.

Le SDIS souhaite savoir si la société JINGJAN SAM a mis un terme aux activités de magnésium.

La société JINGJAN SAM précise que ces activités seront closes avant la période estivale.

La mairie de Viviez espère que les nuisances sonores pourront être progressivement réduites. Par ailleurs, elle salue les progrès réalisés quant à la circulation des poids lourds.

La société JINGJAN SAM précise que les trafics routiers ont été nombreux, du fait de l'afflux de taxis commandés par ses clients. Par ailleurs, l'entreprise a positionné un poste de garde de jour en semaine afin d'améliorer la sécurité du site.

La Mairie de Viviez encourage l'agrandissement du site. Toutefois, elle invite l'entreprise à intégrer les problématiques de bruits et d'environnement dès la phase de conception du futur bâtiment.

La société JINGJAN SAM indique avoir investi 250 000 € en 5 ans pour la réduction des nuisances sonores. La conception du futur bâtiment tiendra bien entendu compte de ces enjeux.

La DIRECCTE rappelle qu'il conviendra également d'inclure dans la conception du bâtiment des protections collectives en toiture.

La Préfecture de l'Aveyron invite la société JINGJAN SAM à travailler en amont sur ces questions en concertation avec la DREAL, l'Inspection du travail et l'officier-préventionniste des pompiers.

### SNAM

En 2017, la SNAM employait 68 salariés à Viviers. L'entreprise a généré un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros. Le principal enjeu environnemental pour la SNAM est de parvenir à réduire les rejets atmosphériques de cadmium. Grâce à un investissement réalisé en 2013, leur niveau a diminué de manière significative, atteignant 98 grammes pour une autorisation initiale de 1,5 kg.

Les rejets aqueux sont particulièrement faibles, l'entreprise n'utilisant que très peu d'eau. Les deux capteurs HVS qui mesurent l'air extérieur confirment les progrès réalisés sur la performance environnementale. Concernant la sécurité, le taux de gravité a augmenté en 2017, du fait d'un accident survenu au mois d'août. Le taux de fréquence a atteint 34,45 points en fin d'année.

Les formations de sécurité ont toutes été dispensées. Un exercice POI a été mis en place le 12 juillet. Aucun incident n'a été relevé en 2017. L'entreprise a renforcé la sûreté, les contrôles et installé un portail supplémentaire. Le réseau pluvial a été étendu afin de diriger les eaux vers le bassin de confinement. Plusieurs actions de contrôle, de sécurité et d'entretien ont été mises en place et la SNAM est bien conforme aux MTD en vigueur.

Le SDIS propose à la SNAM de réaliser un plan d'établissement répertorié.

La SNAM souscrit à cette proposition.

La mairie de Viviez salue les progrès réalisés depuis que le site a été classé site SEVESO. Elle salue également le travail de la DREAL sur ce sujet.

La SNAM indique qu'elle remettra en place un contrôle d'accès. Elle développera également son réseau de caméra, notamment pour surveiller les intrusions. La SNAM précise que le classement SEVESO induit des travaux conséquents, une modification de la culture d'entreprise et des enjeux financiers significatifs. En outre, l'amélioration de la sécurité sur le site rassure les salariés, notamment pour le travail de nuit.

### VM Building Solutions (anciennement UMICORE)

L'acquisition d'UMICORE par le groupe Fedrus International a été finalisée le 29 septembre 2017. Par rapport à 2016, le tonnage est en baisse. L'effectif n'a pas évolué et comprend toujours 239 salariés. Les difficultés récurrentes dues au fret ferroviaire conduiront peut-être l'entreprise à opter pour un approvisionnement par camions.

Par ailleurs, l'entreprise a mis en place en 2017 le *revamping* électrique de la ligne de parachèvement. L'alvéole Montplaisir a été fermée et les boues sont désormais revalorisées en Belgique. Une étude est en cours pour traiter les rejets de composés azotés au travers d'un procédé biologique. Cette étude est suivie par la DREAL.

Concernant les impacts environnementaux, seuls 9 dépassements ont été mesurés sur les eaux de surface en 2017 (essentiellement sur des éléments azotés). Les résultats sont conformes aux NQE et les dépassements concernent uniquement les paramètres « nitrites ».

Les processus de l'entreprise n'ont pas d'impact négatif sur les eaux souterraines. Les analyses de légionelle valident la conformité des installations sur 11 mois. Une moitié de vidange et un choc chimique ont toutefois été appliqués après une mesure à la limite des seuils.

Des actions ont été mises en œuvre pour réduire les nuisances sonores. Les sources les plus bruyantes ont été insonorisées et une étude sur ce sujet est en cours. Conformément aux demandes de la DREAL, une évaluation quantitative des risques sanitaires a été lancée. Il est apparu que l'impact sanitaire n'était pas négatif. Une étude BREF NFM et un plan d'action ont également été mis en œuvre.

En 2017, 3 accidents de travail avec arrêt se sont produits. En fin d'année, le taux de fréquence et le taux de gravité atteignaient respectivement 9,7 points et 0,25 point. L'objectif de 3 visites comportementales de sécurité par an a été atteint. L'entreprise a mis en place 31 analyses d'« échappées belles », 3 exercices d'évacuation, 1 exercice de déversement accidentel, 9 exercices d'alertes avec poste de garde et 3 visites de sites par les pompiers professionnels. 1400 heures de formation à la sécurité ont été dispensées. Le personnel a été sensibilisé au risque chimique. Enfin, un travail a été mené sur les consignations et sur la sécurisation des machines.

La mairie de Viviez regrette que le problème de nuisances olfactives n'ait pas encore été traité. Ces nuisances ne sont pas régulières, mais elles demeurent relativement fréquentes.

La Société VM Building Solutions travaille sur ce problème, qui provient essentiellement des pratiques appliquées dans la fonderie. Celles-ci doivent être harmonisées, mais le processus d'harmonisation est long à mettre en œuvre.

La mairie de Viviez souhaite connaître le nombre de camions nécessaires à l'approvisionnement si l'entreprise optait pour le fret routier.

La Société VM Building Solutions répond que près de 40 camions seraient nécessaires pour transporter le volume actuellement livré par voie ferroviaire.

La Préfecture de l'Aveyron demande si des négociations ont été lancées auprès d'autres entreprises de ferroutage.

La Société VM Building Solutions souligne que plusieurs partenariats ont déjà été mis en place. Cependant, la livraison par camion pourrait malheureusement constituer la seule solution appropriée.

### **3) Bilan des actions de l'inspection des installations classée**

En 2017, la DREAL a procédé aux 3 inspections suivantes :

- inspection de la société JINGJAN SAM le 4 avril ;
- inspection de la SNAM le 30 juin ;
- inspection de la Société VM Building Solutions le 21 septembre.

#### Société JINGJAN SAM (anciennement SAM technologies)

Concernant les rejets liquides, il est apparu que le renforcement du suivi de la station et le projet de refroidissement n'avaient pas abouti à des résultats concluants. Le programme de travaux sur le bruit a été achevé pendant la période estivale. L'arrêté préfectoral de Mise en Demeure de 2015 n'ayant pas été soldé, la Non-Conformité Majeure est maintenue.

Un procès-verbal de délit a été dressé et transmis au Procureur de la République.

L'arrêté préfectoral de Mise en Demeure de 2016 est clos. Des NC et des observations concernant les thématiques abordées ont été présentées. Des actions sont également attendues sur la rétention des produits dangereux, la surveillance piézométrique, le suivi des TAR et le contrôle de la conformité des installations électriques. Un plan d'action sur le REX des incendies de 2016 devra être finalisé.

En conclusion, la DREAL n'a pas relevé de non-conformités majeures. Elle a partagé des observations sur les thématiques abordées.

#### LA SNAM

L'inspection du 30 juin a permis de suivre les actions entreprises dans le cadre des plans d'action initiés en 2015 sur les sites SEVESO. Concernant la gestion de l'eau, la mise en conformité du disconnecteur a été demandée. Des dépassements en DCO et DBO ont également contraint l'exploitant à mettre en place un traitement complémentaire. La surveillance des rejets atmosphériques a abouti sur des résultats globalement conformes aux attentes. La DREAL a transmis des demandes complémentaires sur l'étalonnage des appareils servant à l'autosurveillance. Elle a également transmis une demande mise à jour du POI.

En conclusion, la DREAL n'a pas relevé de non-conformités majeures. Elle a partagé des observations sur les thématiques abordées.

#### Société VM building solutions (anciennement UMICORE)

L'inspection du 21 septembre 2017 a permis de traiter plusieurs thématiques. Concernant les nuisances sonores, la DREAL a noté que des actions sont en cours pour améliorer l'impact du bruit. Elle a également relevé des non-conformités lors de la surveillance périodique des impacts de rejets gazeux.

En outre, la DREAL a constaté le changement de l'installation d'aspiration des vapeurs de l'atelier AZ et la mise à jour de l'ERS. Concernant les prélèvements et les rejets aqueux, la DREAL a noté que l'exploitant poursuivait le plan d'action défini dans l'AP du site.

En conclusion, la DREAL n'a pas relevé de non-conformités majeures. Elle a partagé des observations sur les thématiques abordées.

#### **4) Questions diverses**

*Aucune question diverse n'ayant été posée, la séance est levée à 17 heures 20.*

Le sous-préfet  
de  
Villefranche de Rouergue  
  
**Christian ROBBE-GRILLET**

